

Projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Compte-rendu du point information travaux du 18 juin 2026

Le contexte

Le Sycotom, ValoEst et Chantiers Modernes Construction ont organisé une rencontre afin de présenter aux membres du Groupe Citoyen et aux riverains proches du site le calendrier des travaux, les premières opérations, les dispositifs de gestion des nuisances liées au chantier ainsi que le dispositif d'information mis en place à cette occasion.

Cette réunion d'information dédiée au démarrage des travaux s'est tenue le jeudi 18 juin 2026 au centre de traitement des déchets ménagers à Romainville de 18h à 20h.

Un [support de présentation](#) a été diffusé avec l'ordre du jour suivant :

- Le projet –rappels et actualités
- Les travaux –phasage général
- Les travaux –premières opérations
- Les travaux –gestion des nuisances
- Une communication dédiée au chantier
- Temps d'échanges

Compte-rendu des échanges avec le public

Les échanges ont porté sur les sujets suivants, synthétisés ci-dessous par thèmes.

La propreté publique et la gestion de la voirie du quartier

Questions, propositions et remarques des participants :

- L'accent a été mis par plusieurs riverains sur la présence importante de déchets rue Anatole France et dans le quartier d'habitations, notamment lorsque le vent disperse les détritrus.
- Un riverain a souligné que la malpropreté de la rue Anatole France découle également de dépôts sauvages causés par des individus à qui l'accès à la déchèterie a été refusé.
- Les habitants ont expliqué que leurs signalements auprès de la mairie se heurtaient systématiquement à un renvoi de responsabilité vers le Sycotom. Des précisions ont été demandées afin de clarifier les responsabilités de chacun concernant l'entretien de cette voie.

- Pour résoudre ce problème, un riverain a suggéré d'interdire le stationnement de manière temporaire ou pérenne dans la rue Anatole France afin de faciliter les actions de nettoyage. Toutefois, cette idée a suscité des avis partagés, certains participants rappelant le risque de mécontenter le voisinage qui cherche quotidiennement des places pour se garer.
- Un habitant a proposé d'organiser un événement dédié pour sensibiliser la commune à cette problématique. De manière générale, les riverains ont exprimé le souhait fort que le Syctom relaye officiellement leurs demandes auprès de la collectivité pour que le nécessaire soit fait.

Les réponses du Syctom :

- Concernant les responsabilités sur la rue Anatole France, le Syctom a précisé qu'il y a plusieurs années, sa gestion lui avait été confiée via un système de gardiennage. Désormais, compte tenu de la multiplicité des utilisateurs de cette rue, c'est la commune de Romainville qui en assure pleinement la gestion.
- Pour la situation immédiate, le Syctom a demandé à l'exploitant du site ValoEst d'assurer une vigilance accrue sur le bâchage des camions afin d'éviter les envols et a indiqué qu'il solliciterait la ville sur ce sujet.
- En complément, le Syctom a indiqué que le réaménagement complet de la rue Anatole France est intégré au projet de la ZAC. Cependant, Sequano attend la fin des travaux du Syctom pour engager ces opérations. Le Syctom a également précisé collaborer et discuter avec la commune et Sequano pour coordonner au mieux l'aménagement des espaces et de la voirie publique.

Les flux de circulation et le transport des déchets

Questions, propositions et remarques des participants :

- Les riverains ont dénoncé les incivilités récurrentes de certains camions (notamment ceux de la société MAUFFREY chargée de l'évacuation des OMR) qui circulent parfois en sens interdit dans le quartier.
- Une membre du Groupe Citoyen a rappelé qu'une des premières rencontres du groupe portait précisément sur la circulation des camions en vue d'un apaisement général des mobilités, expliquant que c'est pour cette raison que la voie fluviale avait été privilégiée. Elle a toutefois précisé que ces bénéfices ne se feraient pleinement ressentir que lorsque le projet serait livré.
- Concernant le futur transport fluvial, un membre du Groupe Citoyen a souhaité connaître la fréquence des rotations, les horaires de passage des barges, et a demandé si ces dernières seraient bâchées afin d'éviter tout envol de déchets.

Les réponses du Sycotom :

- En réaction aux incivilités, le Sycotom a rappelé que le projet de reconstruction prévoit une refonte du plan de circulation pour atténuer l'impact du trafic routier. Ce nouveau dispositif prévoit notamment d'intégrer une file d'attente pour les camions directement au sein du site afin d'éviter l'encombrement des voies extérieures.
- À terme, 40 % des déchets OMR seront évacués par voie fluviale dans des caissons hermétiquement fermés. Le Sycotom a précisé que les déchets y seraient compactés, éliminant ainsi le risque d'envol sans nécessiter de bâchage supplémentaire.
- Au démarrage de l'installation, deux à trois barges transportant chacune jusqu'à 24 conteneurs seront chargées quotidiennement. Le port sera ouvert du lundi au vendredi de 6h à 20h.
- Concernant les infrastructures périphériques routières, le Sycotom a confirmé que la modification et le réaménagement du carrefour de l'Avenue de Paris étaient d'ores et déjà pris en compte par le département (CD93) dans le cadre du futur projet Tzen 3.¹

La maîtrise des nuisances odorantes

Questions, propositions et remarques des participants :

- Des inquiétudes ont été exprimées quant aux risques d'une aggravation des odeurs durant le chantier.
- Des interrogations ont porté sur les raisons techniques ayant conduit au choix d'implanter le bâtiment dédié aux ordures ménagères résiduelles (OMR) à cet endroit précis du site, plutôt que dans une zone plus éloignée des habitations environnantes.
- Un riverain a demandé si un dispositif spécifique de traitement des odeurs serait également installé sur le nouveau bâtiment destiné à la gestion des déchets alimentaires.
- Plusieurs questions d'ordre général ont été posées par le public sur la méthodologie globale de surveillance du site, ciblant particulièrement les protocoles de mesure des odeurs et la gestion opérationnelle en cas de panne électrique.

Les réponses du Sycotom :

- Le Sycotom a indiqué que le centre actuel continue à être exploité durant la phase chantier, ne générant pas d'aggravation des odeurs durant cette phase. Le phasage mis

¹ La ligne 3 du T Zen est un projet de ligne de transport en commun en site propre qui doit relier le 19^e arrondissement de Paris, depuis la station Porte de Pantin, à la station du tram-train T4 Gargan, aux Pavillons-sous-Bois.

en œuvre pour répondre à la continuité d'exploitation du site consiste à construire les nouveaux modules de façon indépendante, pour ensuite opérer une bascule dès qu'ils seront prêts.

- Concernant la localisation du bâtiment OMR à proximité des habitations, le Sycotom a rappelé les différentes contraintes ayant conduit à cette conception du site : continuité du service public de réception et transfert des déchets durant le chantier, faible disponibilité foncière, maintien du centre de tri des collectes sélectives à son emplacement actuel, ainsi que la nécessité d'absorber le flux des bennes à l'intérieur du site pour éviter toute file d'attente sur la voie publique.
- Pour le futur centre, le Sycotom s'est engagé à respecter le seuil réglementaire fixé pour les odeurs par l'arrêté préfectoral en installant un système de désodorisation de l'air présent dans le bâtiment de transfert des ordures ménagères et le bâtiment de transfert des déchets alimentaires. L'air y sera traité par des filtres à charbon actif avant rejet à l'atmosphère.
- ValoEst a complété ces éléments en rappelant la présence de systèmes d'alarme dédiés, de caissons de remplacement prêts à l'emploi et d'un groupe électrogène de secours. Pour limiter à la source les nuisances odorantes en exploitation, ValoEst s'est engagé à vider au maximum la fosse d'OMR plusieurs fois par semaine.

Les dispositifs de mesure des odeurs

Questions, propositions et remarques des participants :

- Des participants ont souhaité savoir concrètement comment seraient effectuées les mesures d'odeurs dans le quartier et à qui étaient destinées les données récoltées.
- Face au témoignage d'un habitant subissant des odeurs à son domicile au 6e étage alors qu'elles sont parfois totalement imperceptibles au sol, la question de la pertinence de l'emplacement des capteurs a été soulevée.
- Les participants ont émis le souhait d'être impliqués plus directement et humainement dans le dispositif. Ils ont proposé que des riverains volontaires puissent devenir des interlocuteurs officiels de proximité pour signaler les nuisances odorantes et échanger en direct avec les équipes.

Les réponses du Sycotom et de ValoEst :

- Au sujet de la méthodologie des mesures, le Sycotom a projeté une diapositive annexe² détaillant le dispositif de surveillance et les mesures de suivi. Il a été précisé que des points de mesure physiques sont installés à l'extérieur du site dans le quartier.

² Page 44 du diaporama présenté lors de la réunion.

Concernant la remarque du riverain logé au 6e étage, le Sycotom a reconnu l'enjeu technique essentiel que représentait le bon positionnement de ces capteurs.

- Le Sycotom a clarifié que les données récoltées lors de ces campagnes de mesures étaient destinées à l'exploitant pour le pilotage du site, ainsi qu'aux services de l'État afin de vérifier la stricte conformité des installations vis-à-vis de l'arrêté préfectoral.
- Le Sycotom a détaillé le protocole de suivi environnemental qui sera déployé à grande échelle : il comprendra des mesures en continu en cheminée des concentrations en composés chimiques traceurs et des concentrations d'odeurs, complétées par les capteurs d'odeurs environnementaux répartis dans le quartier et par un suivi réalisé de manière hebdomadaire tous les étés par des « nez » formés à la reconnaissance des odeurs.
- Un système de modélisation des panaches odorants en quasi-temps réel fonctionnera en continu, adossé aux données d'une station météo qui sera spécifiquement installée sur le site. De plus, un suivi régulier des concentrations en COV³ (Composés Organiques Volatils) en entrée et en sortie de chaque filtre à charbon actif permettra de piloter précisément leur fréquence de renouvellement.

La sécurité incendie

Questions, propositions et remarques des participants :

- Un participant a demandé comment l'exploitant maîtrisait le risque incendie.

Les réponses du Sycotom et de ValoEst :

- Sur le volet de la sécurité incendie pendant la durée du chantier et de l'exploitation, ValoEst a annoncé le déploiement de capteurs thermiques spécifiquement chargés de surveiller les îlots de chaleur pour maîtriser immédiatement le moindre risque.

L'organisation du chantier

Questions, propositions et remarques des participants :

- Un participant a demandé pourquoi l'amplitude horaire prévue pour les travaux du bâtiment de réception et de transfert des OMR était si importante, celle-ci s'étendant de 6h à 22h du lundi au vendredi.

³ Les composés organiques volatils (COV) constituent un groupe de substances gazeuses hétérogènes, qui peuvent avoir des effets cancérigènes ou toxiques pour la reproduction et le développement de l'homme.

- Les riverains ont demandé de sanctuariser la tranquillité publique en soirée en demandant que les travaux bruyants sur ce bâtiment des OMR cessent à 18h ou 19h maximum.
- Un habitant a demandé pourquoi le Chemin de Halage serait fermé pendant environ un an.
- Un riverain a demandé si l'excavation de terre nécessaire au terrassement générerait des pollutions.

Les réponses de Chantiers Modernes Construction et du Sycotom :

- Chantiers Modernes Construction a répondu favorablement à cette interpellation en indiquant que les équipes feraient en sorte d'organiser les plannings et les tâches en ce sens : la plage de fin de journée allant jusqu'à 22h serait réservée aux activités silencieuses. L'entreprise a ajouté qu'il allait être nécessaire de déposer des demandes d'autorisations officielles auprès de la mairie pour interdire temporairement le stationnement dans la rue Anatole France, condition nécessaire pour installer les palissades de chantier en toute sécurité.
- Face aux interrogations sur la phase de terrassement, le Sycotom a assuré que l'excavation des terres se feraient sans nuisance pour le voisinage, des prélèvements et analyses étant systématiquement effectués sur les sols avant leur retrait.
- Enfin, concernant la fermeture programmée du chemin de halage pendant la durée du chantier, Chantiers Modernes Construction a rappelé que cette mesure était nécessaire pour de strictes raisons de sécurité. Le Sycotom a néanmoins souligné que le projet final prévoyait une requalification positive de cet espace, puisque le chemin de halage sera doublé en largeur afin d'offrir une circulation beaucoup plus fluide et agréable à terme.

Le dialogue citoyen et l'implication des riverains

Questions, propositions et remarques des participants :

- Un membre du Groupe Citoyen a tenu à exprimer sa satisfaction personnelle et sa hâte de voir se concrétiser ce projet d'envergure, que les membres suivent de près depuis dix ans maintenant.
- Plusieurs habitants ont déploré le fait qu'ils n'obtenaient pas toujours de réponse ou de retour suite aux signalements qu'ils effectuaient sur les outils existants.

Les réponses du Sycotom :

- Le Sycotom a rappelé que le formulaire de signalement en ligne, accessible à tous, constituait désormais l'outil numérique officiel et direct mis à la disposition des habitants pour faire remonter toute nuisance liée à l'exploitation courante ou au chantier.
- Concernant l'absence de retour constatée par certains, le Sycotom a reconnu qu'un retour systématique et individualisé n'était pas toujours apporté à chaque envoi. Il a cependant insisté sur le fait que chaque signalement était pris en compte et analysé. Le Sycotom a donc chaleureusement encouragé les habitants à continuer d'utiliser cet outil, expliquant que ces feedbacks étaient capitaux pour leurs équipes afin de détecter rapidement les anomalies et d'ajuster les opérations.